



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0333

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 8°**

objet : **Opération Parc Marius Berliet - Bilan de la concertation préalable**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

**Absents excusés :** Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

**Absents non excusés :** Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0333**

commission principale : urbanisme

objet : **Opération Parc Marius Berliet - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Solycogim est propriétaire ou mandataire de différents propriétaires représentant un tènement foncier de 2,7 hectares appelé Parc Marius Berliet, à Lyon 8°. Ce terrain est bordé au nord par la rue Berliet, à l'ouest par la rue Audibert Lavirotte, au sud par la rue des Hérಿದೆaux et à l'est par la rue Saint Agnan.

Sur ce site, la société Solycogim souhaite réaliser un projet urbain mixte de logements et d'activités d'environ 50 000 mètres carrés de surface de plancher représentant 600 logements environ dont 25 % de logements locatifs sociaux et 15 % de logements en accession abordable à prix maîtrisés, des surfaces d'activités, réalisés en rez-de-chaussée des constructions le long de la rue Berliet et dans une partie de l'ancienne halle qui sera conservée, et des surfaces de commerces, réalisés en rez-de-chaussée des constructions le long de la rue Audibert Lavirotte.

Ce projet urbain répond aux objectifs suivants : renouveler un tissu industriel ancien, poursuivre le développement à l'est de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot-Epargne, affirmer la continuité urbaine de la ville, intégrer et renouveler les activités commerciales et économiques, prévoir la possibilité de réaliser des équipements publics de proximité et promouvoir l'histoire du site.

Les voiries et espaces publics à créer sont les suivants : une voie nouvelle 1 dans le prolongement de la rue Saint Gervais et une voie nouvelle 2 dans le prolongement de la rue de la Fraternité avec l'aménagement d'un carrefour à feux ; un élargissement des rues existantes Audibert Lavirotte et des Hérಿದೆaux, et une requalification des voies périmétrales Berliet et Saint Agnan ; la création d'une placette dans le prolongement de la voie nouvelle 2 et desservant le groupe scolaire et l'établissement d'accueil de jeunes enfants.

Ces voiries et espaces publics seront réalisés dans le cadre d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) approuvée par délibération n° 2013-4042 du Conseil du 24 juin 2013, entre la société Solycogim et la Communauté urbaine de Lyon, en présence de la Ville de Lyon. Cette convention permet de faire participer la société Solycogim au financement du coût de ces équipements publics.

Par délibération n° 2013-4205 du 21 octobre 2013, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'aménagement des voiries et espaces publics, en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du 16 juin au 15 juillet 2014. Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public à la mairie du 8° arrondissement de Lyon et à l'Hôtel de la Communauté urbaine aux heures habituelles d'ouverture.

Le périmètre de concertation était délimité par (cf. annexe 1) :

- la rue Berliet au nord,
- la rue Audibert Lavirotte à l'ouest,

- la rue des Hériveaux au sud,
- la rue Saint Agnan à l'est.

Le dossier de concertation mis à disposition du public comprenait :

- la délibération n° 2013-4205 du Conseil du 21 octobre 2013,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les cahiers mis à disposition du public à la mairie du 8° et à l'Hôtel de la Communauté urbaine n'ont recueilli aucune remarque.

La procédure de concertation préalable s'est achevée le 15 juillet 2014. Elle ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la réalisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation préalable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le bilan de la concertation préalable à l'aménagement des voiries et espaces publics du Parc Marius Berliet à Lyon 8°.

**2° - Décide** de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

**3° - Clôt** la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**